



MUSÉE STÉPHANE MALLARMÉ

DANS L'INTIMITÉ DU POÈTE

MUSÉE PRATIQUE

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Retrouvez ici toutes les informations concernant l'accessibilité au musée afin de préparer au mieux votre visite.

Les abords du musée

- Une aire de stationnement libre est disponible à 20 mètres environ du musée.
Depuis ce parking, le visiteur doit traverser une rue au niveau d'un dos d'âne pour accéder au musée.
- Un dépose-minute est possible devant la grande grille du musée. L'accès au musée peut s'effectuer directement depuis cet endroit.

La cour et le jardin

L'entrée du musée comporte une marche de 18 cm. Une large grille peut être ouverte sur demande pour permettre un accès de plain-pied.

La cour, seul accès pour la maison et le jardin de derrière, est pavée et gravillonnée.

Le jardin de derrière est accessible par l'extérieur ou l'intérieur de la maison. Il comporte des allées gravillonnées et est de fait difficilement accessible pour les personnes en fauteuil roulant. Il est cependant accessible pour les personnes en fauteuil électrique.

Il comporte de nombreux arbres fruitiers dont les branches basses peuvent être à hauteur de visage. Certains massifs de fleurs débordent sur les allées pendant l'été.

La maison

Rez-de-chaussée

L'entrée de la maison mesure 91 cm et comporte un ressaut de 7 cm.

Accès à la 1ère salle d'exposition temporaire : largeur de 71 cm, 2 marches de 18 cm.

Accès à la 2ème salle : de plain-pied depuis la 1ère salle.

Accès à la 3ème salle : largeur de 92 cm, 2 marches de 17 cm.

1er étage

Accès par un escalier de 19 marches dont la main courante n'est pas continue.

Sanitaires

Toilettes non adaptés aux personnes en fauteuil cependant des barres d'appui ont été installées dans 2 toilettes.

Attention ! Le musée n'est malheureusement pas accessible aux personnes en fauteuil roulant.

En effet, étant donné qu'il est classé à Inventaire supplémentaire des monuments historiques (Inventaire de monuments ou d'objets présentant un intérêt historique, artistique ou architectural. Leur inscription sur cet Inventaire, par les services de l'Etat, leur confère un statut et une protection juridiques.), il est très difficile d'y effectuer des travaux d'aménagement pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.